

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Christian CUESTA (vice-président du Conseil d'administration de l'UPEC)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Alain BOUVIER (Ancien recteur, Professeur émérite des universités de Poitiers et de Sherbrooke), Martine AMIOT (doyenne des IA-IPR) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR)

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis)

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (MCF - SNESUP-FSU), Jacques CRINON (Professeur à l'ESPÉ), Colette GUILLOPÉ (Professeure à l'UPEC, Sgen-CFDT)

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF), Didier DELMOND (PEMF)

Représentants des autres personnels :

Doudou THIAM (UNSA Education), Concettina RÉGNIER (SNPREES-FO-94)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de F.C à l'université Pierre et Marie Curie), représenté par Christian CUESTA

Représentants des collectivités territoriales :

Marie RICHARD, déléguée de Vincent EBLE (président du Conseil général de Seine-et-Marne), représentée par Alain BOUVIER ; Liliane PIERRE, déléguée de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), représentée par Pascal RIBAUD ; Pierre SERNE, déléguée de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Pascal RIBAUD

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Alain BERNARD

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Michèle DELOMEL (doyenne des IEN ET-EG), représentée par Jean-Jacques DUMERY

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Françoise DIBOS (Professeure à l'université Paris 13), représentée par Alain BOUVIER

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Geneviève GUILPAIN (SUD Éducation/CGT), représentée par Aude DONTENWILLE-GERBAUD ; Éric MESNARD (SNESUP-FSU), représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Liliane PIERRE, déléguée de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), représentée par Pascal RIBAUD ; Pierre SERNE, déléguée de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Pascal RIBAUD

Pascal RIBAUD, déléguée de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Philippe BALLÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Éric LEVET-LABRY (Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée)

Représentants des usagers :

Renaud COUTURIER (Fac avec les étudiants de l'ESPÉ), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Sophie CANAC, François COSTA, Sigolène COUCHOT-SCHIEX, Clémentine FRANCEZ, Michaël HUCHETTE, Brigitte MARIN, Jean-Michel MALLARD, Sandrine MEURICE, Benjamin MOGNARD, Alexandre PLOYE, Antonio RODRIGUEZ

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 19 votants, parmi lesquels 8 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 4 septembre 2014
2. Vote sur la Décision Budgétaire Modificative 2 (DBM2)
3. Validation de la maquette concernant les professeurs stagiaires inscrits en DU
4. Informations :
 - 4.1. Orientation pour la préparation du budget 2015
 - 4.2. Décharges liées aux responsabilités de coordination et de pilotage à l'ESPÉ en 2014
 - 4.3. DU :
 - Cadrage de suivi
 - Demande de dispense de certaines UE
 - 4.4. Évolution des modalités de contrôle des connaissances
5. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 4 SEPTEMBRE 2014

Alain BOUVIER indique que les modifications demandées ont été intégrées dans le procès-verbal.

Lorella BUGEAT remarque que son nom a été mal orthographié dans le corps du document.

Le procès-verbal du Conseil du 4 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 : VOTE SUR LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2 (DBM 2)

Brigitte MARIN note que la variation de dotation de 719 484 euros s'explique par une méthode de comptabilité différente. Auparavant, l'UPEC accordait à l'ESPÉ des fonds et procédait en fin d'année à une refacturation. La comptabilité étant désormais fonctionnelle, l'UPEC prend en charge directement certaines dépenses.

L'augmentation des droits d'inscriptions est corrélée à la progression des effectifs.

Les autres recettes sont déficitaires, en raison de conventions non honorées.

Brigitte MARIN note que le solde budgétaire est positif à hauteur de 88 247 euros.

S'agissant des crédits d'enseignement et de recherche, le niveau des dépenses en masse salariale est supérieur aux prévisions en raison d'une augmentation des besoins. Les dépenses de fonctionnement sont stables, mais leur répartition a évolué. Ainsi, en budget rectificatif n°2, il a été demandé un transfert de la masse fonctionnement vers la masse salariale.

Les dépenses de gestion immobilière ne connaissent pas non plus de fluctuations importantes. Les provisions concernant les indemnités de stage de l'ex-IUFM ayant une date d'expiration au 31/12/2015, il a été repris la somme de 90.000 € au titre de l'année 2014.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD se fait l'écho d'interrogations de collègues sur des commandes de livres qui n'ont pas été livrées, faute de financement suffisant. Le site de Melun est notamment concerné par ce problème.

Brigitte MARIN répond que certaines commandes ont été reportées pour des raisons d'équilibre budgétaire.

Marie BERROUS confirme que certaines commandes ont été suspendues le temps de vérifier si le solde disponible était suffisant. Ces commandes sont en cours de régularisation. D'autres commandes, en revanche, n'ont pas pu être honorées, car elles n'étaient pas conformes aux règles de dépenses de l'UPEC.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert de l'état des commandes d'ouvrages.

Marie BERROUS répond que les commandes d'ouvrages pédagogiques ont toutes été commandées.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que cette réponse ne correspond pas aux propos que lui ont tenus les collègues du Centre de Melun.

Marie BERROUS invite Aude DONTENWILLE-GERBAUD à lui communiquer ces informations pour qu'elle puisse les vérifier.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD déplore que le déménagement du Centre de Melun soit précipité. Elle souligne que les laboratoires scientifiques s'inquiètent du devenir de leur matériel en raison des mauvaises conditions de déménagement.

Brigitte MARIN assure que la Direction de l'ESPÉ sera très attentive aux conditions de déménagement.

Le budget rectificatif n°2 est approuvé à la majorité (quinze votes favorables, quatre abstentions).

POINT N° 3 : VALIDATION DE LA MAQUETTE CONCERNANT LES PROFESSEURS STAGIAIRES INSCRITS EN DU

Brigitte MARIN explique que cette maquette pose des questions de soutenabilité pédagogique et financière. Elle précise que la maquette est en cours de négociation avec l'UPEC.

Colette GUILLOPE constate que la Direction n'a en fait aucune information à communiquer.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rappelle que les représentants des personnels avaient alerté la Direction sur la situation de cette maquette dès le mois de septembre. Elle regrette que le processus de validation de cette maquette manque de transparence. Il est anormal que les étudiants inscrits en DU ne savent toujours pas à ce jour quelles sont les modalités de leur formation.

Brigitte MARIN répond que cette maquette ne peut pas être modifiée en cours d'année.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère qu'elle a déjà subi des modifications. Par exemple, les étudiants n'auront pas de mémoire à rendre. Elle remarque d'ailleurs que cette décision a été prise en catimini, sans concertation des représentants des personnels. Ces derniers ont donc l'impression qu'ils ne servent à rien dans la discussion.

Brigitte MARIN indique que de nombreuses audiences ont servi au recueil de doléances et à l'écoute des inquiétudes exprimées par les professeurs stagiaires. Elle souligne qu'il convient de conserver le cap d'une formation exigeante tout en tenant compte du désarroi des stagiaires. Certains d'entre eux ont déjà obtenu un Master et la loi ne les oblige pas à suivre la formation dans son intégralité. Les stagiaires dans cette situation ont tout de même choisi de suivre la formation, mais ont contesté la nécessité de valider l'ensemble de la maquette.

Dix personnes (directeurs adjoints, responsables de sites et de formations) se sont réunies en urgence pour apporter des réponses aux revendications exprimées par les professeurs stagiaires. Elles ont opté pour un renoncement au mémoire, cette année seulement, afin de sortir de la présente situation de crise.

Lorella BUGEAT regrette cette décision, car la rédaction d'un mémoire de recherche aurait permis à ces étudiants de réfléchir à leur future profession. En l'état, ils sont complètement démunis.

Brigitte MARIN répond que les étudiants sont libres de rédiger un mémoire et de bénéficier d'un accompagnement s'ils le souhaitent.

Lorella BUGEAT suggère de mettre en place un accompagnement pratique reposant sur l'observation du métier dans les classes.

Brigitte MARIN répond qu'il est prévu un processus de travail et d'échanges qui permet de compenser l'absence de mémoire.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite que la Direction de l'ESPÉ dise clairement que la modification de la maquette répond aux besoins exprimés par les étudiants.

Brigitte MARIN confirme que la maquette a été modifiée pour répondre à la demande exprimée par les étudiants.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'étonne que les demandes des étudiants soient satisfaites en cours d'année, alors que les mêmes inquiétudes avaient été exprimées par des formateurs au sein du Conseil de l'ESPÉ le 4 septembre. Ces formateurs savaient, dès le 4 septembre, qu'il n'y avait pas d'autre issue à cette situation.

Brigitte MARIN indique que la réalité de la situation s'est imposée d'elle-même et a conduit à la décision qui a été prise. Elle remarque d'ailleurs que les stagiaires protestataires n'étaient peut-être pas les plus nombreux. La décision a été prise dans l'urgence pour apaiser des inquiétudes et éviter des démissions massives de professeurs stagiaires. Dans un contexte d'urgence, il n'a pas été possible de consulter l'ensemble des formateurs. Brigitte MARIN rappelle que cette décision ne vaut que pour cette année.

POINT N° 4 : INFORMATIONS

4.1 Orientation pour la préparation du budget 2015

Brigitte MARIN indique que les ressources propres de l'ESPÉ ont augmenté de 13 % au cours de l'année 2014, en raison principalement de la hausse du nombre d'inscriptions. En revanche, certaines conventions n'ont pas été renouvelées, car elles n'étaient pas saines financièrement.

Par ailleurs, la négociation de conventions avec les quatre universités partenaires est en cours et cette situation se répercute sur le budget.

Brigitte MARIN indique qu'il n'y aura pas de reprises sur provisions en 2015. Ces sommes, d'un montant total de 90 000 euros, correspondent à des manques à gagner qui auraient pu être versés à des professeurs stagiaires. Ceux-ci disposaient de cinq ans pour réclamer ces sommes. Une fois ce délai expiré, les sommes peuvent être utilisées.

Les dotations de fonctionnement baissent de 23 % en raison de la prise en charge de travaux par le patrimoine.

Les dotations de recherche chutent quant à elles de 30 %. La mission recherche de l'ESPÉ est alimentée par la dotation de 5 000 euros des universités partenaires. À ce jour, l'absence de signature avec les universités partenaires contribue à retarder le lancement de projets de recherche.

Brigitte MARIN note que l'UPEC a accepté l'ensemble des investissements de nature pédagogique demandés. En outre, la demande d'équipement pour la restauration de Bonneuil-sur-Marne a été honorée. De même, la fourniture de matériel informatique pour une valeur de 5 000 euros a été validée.

La contribution de l'ESPÉ au budget de l'UPEC baisse de 5,9 % en raison de la diminution générale des subventions.

La masse de fonctionnement est amputée des heures complémentaires. En effet, l'ESPÉ ne parvient pas à payer la totalité des heures complémentaires, liées à l'augmentation du nombre d'étudiants, sur le budget consacré à la masse salariale.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que le document fourni en séance est difficile à comprendre et regrette que les membres du Conseil n'aient eu suffisamment le temps de s'en imprégner.

Par ailleurs, elle demande pourquoi l'ESPÉ n'a pas soutenu des demandes de travaux pour le site de Melun.

Brigitte MARIN répond que le site de Melun appartient au Conseil Général et non à l'université. La situation d'attente perdure tant que l'assureur n'a pas débloqué les crédits.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur la pérennité du site de Melun. Pourquoi l'ESPÉ n'essaie-t-elle pas de le conserver ?

Brigitte MARIN indique que la centrale électrique de Melun, dans un état de grande vétusté, ne peut pas être réparée. Ce constat a conduit le Patrimoine à fermer le site de Melun. Les intempéries ont accéléré ce mouvement.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande ce qu'il en est du fonds patrimonial.

Brigitte MARIN répond que le Centre commun de Documentation s'en préoccupe. Le Service Commun de Documentation est attaché à la préservation de ce fonds.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rappelle que les représentants des personnels se sont beaucoup battus pour obtenir des postes qui correspondent à l'augmentation des effectifs. L'ESPÉ s'ajuste en fonction des besoins. Par conséquent, la notion de stabilité de l'ESPÉ ne reflète pas la réalité.

Elle rappelle que les représentants des personnels se sont opposés à la politique des heures complémentaires. **Aude DONTENWILLE-GERBAUD** considère que, compte tenu de la politique de l'ESPÉ, le paiement des heures complémentaires et des vacances ne peut que continuer à augmenter. Elle s'interroge donc sur la pertinence du budget primitif présenté.

Christian CUESTA répond que les dotations aux composantes ont déjà été votées, y compris sur la question des heures complémentaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD en déduit que les pertes horaires liées à la transformation des postes de PRAG en postes de maîtres de conférences ont été anticipées.

Christian CUESTA le réfute. L'université Paris Est Créteil Val de Marne compte beaucoup d'enseignants du secondaire. Il est donc logique de transformer des postes du second degré en postes d'enseignants-chercheurs. L'ESPÉ de l'académie de Créteil essaie ainsi de rééquilibrer sa partie recherche.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur les moyens alloués à la formation des étudiants. Elle conteste le fait que le développement de la politique de recherche, indispensable dans l'université, fasse obstacle à la formation générale des étudiants, tout aussi essentielle. **Aude DONTENWILLE-GERBAUD** déplore, par exemple, que les étudiants ne soient pas suffisamment accompagnés dans leurs stages. La situation actuelle est inacceptable.

Christian CUESTA répond qu'il convient de respecter l'équilibre global au niveau de l'UPEC. Il souligne que l'ESPÉ est la composante la plus encadrée de l'université.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'insurge qu'un jeune professeur ne reçoive en moyenne que deux visites de formateurs de l'ESPÉ. Il s'agit là d'un encadrement incontestablement déficitaire.

Christian CUESTA en convient, mais souligne que le nombre de vacataires à l'ESPÉ est le plus faible de toutes les composantes. Il cite le cas d'autres composantes qui comptent 50 000 heures complémentaires. Depuis l'élection de la nouvelle direction de l'ESPÉ, celle-ci n'a pas subi de perte de postes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD signale que l'ESPÉ a tout de même perdu 139 postes.

Christian CUESTA rappelle que cela a eu lieu à une autre époque et invite Aude DONTENWILLE-GERBAUD à se tourner vers les responsables de cette situation. Il ajoute que l'ESPÉ, comme l'UPEC, n'a pas d'autres choix et ne peut aller, seule, à l'encontre de la politique du ministère.

Brigitte MARIN salue les efforts considérables fournis par l'ESPÉ pour diminuer son coefficient H/E.

Antonio RODRIGUEZ rappelle que la notion de service public interdit d'analyser les formations proposées uniquement sur le plan comptable. Compte tenu des populations accueillies et des besoins des académies franciliennes, il est inévitable que les formations de l'ESPÉ de l'Académie de Créteil coûtent cher. Si les budgets subissent des contraintes excessives, il est alors préférable que les formations technologiques et professionnelles de l'ESPÉ, en particulier les formations liées aux Sciences et Techniques Industrielles où la majorité des flux sont faibles, soient fermées.

Lorella BUGEAT observe que la formation en alternance souffre d'un déficit d'accompagnement. Les professeurs reçoivent d'ailleurs beaucoup de mails de détresse des jeunes professeurs.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD constate que près de la moitié des professeurs dans certaines circonscriptions de Seine-Saint-Denis sont des étudiants stagiaires et des vacataires. Les écoles concernées vivent donc très mal cette situation et sont en grève. Elle déplore que l'ESPÉ n'ait plus les moyens d'assurer une formation de qualité. Dans un tel contexte, beaucoup de collègues commencent à penser qu'il serait préférable de fermer l'ESPÉ.

Alain BOUVIER estime qu'un débat approfondi devrait se dérouler sur les conditions d'accueil des étudiants. Il soulève l'hypothèse que l'ESPÉ mette en place un accompagnement individualisé destiné aux étudiants les plus en difficulté.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond que l'ESPÉ n'en a pas les moyens.

Alain BOUVIER indique que tous les étudiants n'ont certainement pas le même besoin d'accompagnement et qu'il conviendrait peut-être d'ajuster celui-ci en fonction des situations individuelles de chacun d'entre eux.

4.2 Décharges liées aux responsabilités de coordination et de pilotage à l'ESPÉ en 2014

Jean-Michel MALLARD précise que ce point ne concerne pas l'attribution de décharges mais la prise en compte d'activités complémentaires aux enseignements au titre du RNA (Référentiel National d'Activités). Lorsque ces heures (équivalent TD) sont incluses dans le service elles se transforment en décharge. Cette possibilité est limitée pour l'ESPÉ comme pour les autres composantes à un maximum d'un tiers du service statutaire.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD constate que le document présenté fait état de quatre à dix heures consacrées au suivi de la professionnalisation des étudiants. Cet écart, entre quatre et dix heures, soulève des interrogations. Qui décide de l'allocation des heures de suivi ?

Brigitte MARIN répond que l'employeur a précisé que le budget de l'ESPÉ ne permettait pas de consacrer 10 heures de suivi individualisé à chaque étudiant. La décision a été prise de réduire les heures de suivi individualisé de 10 à 4 heures dans tous les DU. Les heures de suivi sont adaptées en fonction du profil des étudiants. En moyenne, les professeurs stagiaires en Seine-Saint-Denis bénéficient de 2,7 visites ; les professeurs stagiaires du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne bénéficient de 2,5 visites. Certes, le nombre de visites peut-être considéré comme insuffisant, mais les moyens font défaut.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD déplore la suppression des commissions mixtes réunissant les maîtres formateurs, les formateurs et les inspecteurs. Dans ces conditions, comment repérer les étudiants en difficulté ? Le lien a été rompu entre les formateurs de terrain et les formateurs de l'ESPÉ.

Brigitte MARIN répond que l'organisation de commissions mixtes auxquelles sont invités les IEN, est en cours d'examen pour le début du deuxième trimestre.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique beaucoup de collègues refuseront de remplir les évaluations de stages, car ils ne seront pas en mesure de se prononcer sur la réussite ou l'échec de la formation d'un étudiant stagiaire. Elle dit espérer que des commissions mixtes se réunissent avant le mois de mai.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que ce sera alors trop tard pour aider les étudiants en difficulté.

Jean-Michel MALLARD souligne que la tentation d'établir des normes trop strictes sur les tarifs doit être combattue, afin de ne pas compromettre la liberté pédagogique. Les équipes auront ainsi la possibilité de contractualiser sur chaque site en fonction des options qu'elles souhaitent prendre en lien avec les responsables de site qui sont membres de l'équipe pédagogique.

Colette GUILLOPÉ demande si le travail entamé sur les fiches de postes sera pris en compte au niveau de l'université.

Christian CUESTA rappelle que l'élaboration de fiches de postes a nécessité deux ans de travail. Toutes les activités ont été déclinées au sein de chaque composante dans toute leur diversité. La commission recherche a apporté une vision globale que les directeurs de composante se sont engagés à respecter.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que les coordinateurs d'équipes du premier degré ont manqué d'informations sur le nom des maîtres formateurs et leur lieu de rattachement, ainsi que sur les sites où se déroulent les stages des étudiants. En l'état, le système est donc défaillant.

Martine AMIOT répond que l'ESPÉ a été confrontée à des difficultés pour sa première rentrée. Tout est mis en œuvre pour que cette situation ne se reproduise plus.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souhaite que ce soit le cas, mais rappelle que la situation dite « transitoire » dure depuis cinq ans.

4.3 DU :

- **Cadrage de suivi**
- **Demande de dispense de certaines UE**

Sigolène COUCHOT-SCHIEX indique les étudiants stagiaires ont été autorisés à adresser des demandes d'adaptation de leurs parcours suivant leur cursus ou carrière antérieurs. 78 demandes ont été reçues. La grande majorité a été accordée. 16 demandes ont été refusées. 5 sont encore en attente de remise de pièces justificatives. 4 étudiants ont exprimé des demandes de dispense incompatibles avec l'obligation d'assiduité.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande de quelle manière la rentrée prochaine est préparée.

Brigitte MARIN répond que la prochaine réunion académique abordera ce sujet.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande à quelle date sera voté le budget.

Christian CUESTA répond qu'il sera voté le 12 décembre.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD conteste la pertinence de ce calendrier. Elle rappelle que, normalement, le budget devrait découler du plan de formation. Elle déplore que le plan de formation soit contraint de s'adapter au budget. Cet illogisme pédagogique ne peut pas fonctionner.

Christian CUESTA répond que le budget alloué par l'État ne sera connu qu'une fois que l'ESPE aura voté son propre budget.

Sigolène COUCHOT-SCHIEX observe que la répartition entre étudiants en DU et étudiants en M2 varie considérablement entre les trois départements, ce qui suscite des réflexions sur le montage et le financement des plans de formation. Est-il souhaitable de poursuivre la mutualisation ou convient-il de mettre en place des parcours différents selon les profils d'étudiants ?

Anne-Marie CHARTIER rappelle que les Écoles normales formaient auparavant une minorité d'enseignants. Avec le nouveau concours, l'université est-elle contrainte de former mal tout le monde ?

4.4 Évolution des modalités du contrôle des connaissances

François COSTA indique qu'une large mutualisation est appliquée entre les parcours de disciplines technologiques et professionnelles différentes. Quatre étapes d'évaluation des compétences sont prévues, elles correspondent à des temps spécifiques de la formation, basés sur une acquisition progressive des compétences. Un portfolio permet aux étudiants de déposer toutes sortes de documents. Les étudiants seront accompagnés par le biais d'entretiens individuels et par les suivis de stage.

Toutes les UE ont une note plancher à 8/20, sauf celle d'anglais qui, réglementairement, a une note plancher à 10. Les modalités d'évaluation reposent essentiellement sur des contrôles continus, sauf pour l'UE d'anglais (contrôle continu sous forme orale et contrôle terminal).

S'agissant du second degré général, **Sophie CANAC** indique qu'il existe 13 parcours sur les quatre universités de l'académie. Outre la maîtrise des compétences disciplinaires et didactiques, il est attendu que les étudiants rédigent un mémoire en lien avec la pratique professionnelle.

Les étudiants sont accompagnés sur leur stage à travers des visites. Ils bénéficient également d'un accompagnement pour la rédaction de leur mémoire.

Chaque étudiant fonctionnaire stagiaire sera aidé par un tuteur de l'ESPE dans l'élaboration de son portfolio. Ce même tuteur sera également en charge de l'évaluation de ce portfolio. Il appartient à l'ESPE de donner un avis sur la titularisation du fonctionnaire stagiaire.

En outre, l'étudiant devra compléter son mémoire par des écrits réflexifs. Chaque discipline est libre de déterminer les écrits obligatoires.

Colette GUILLOPÉ demande ce qui justifie les notes plancher en Master MEEF, en dehors de celles – réglementaires – pour l'anglais.

Françoise COSTA indique que la détermination d'un plancher vise à démontrer l'acquisition de compétences à un niveau d'exigence suffisant dans des domaines variés.

Anne-Marie CHARTIER considère qu'il faudrait clarifier les critères qui permettent de qualifier l'incompétence. Les étudiants sauraient ainsi quel est le niveau d'exigence attendu.

POINT N° 5 : QUESTIONS DIVERSES

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique qu'elle souhaite que les commissions puissent se réunir dans des conditions normales afin que les inspecteurs travaillent sereinement.

Sigolène COUCHOT-SCHIEX rappelle que certains étudiants ont demandé à écrire leur mémoire à deux.

Élisabeth BAUTIER souligne que le fait de rédiger un mémoire à deux ne réduit pas pour autant le nombre de pages qu'il comporte. Le nombre de pages n'est pas divisé par le nombre d'auteurs.

Anne-Marie CHARTIER ajoute que la soutenance porte quant à elle sur la totalité du mémoire.

Jacques CRINON souligne que le changement des règles d'évaluation en cours d'année est déstabilisant. Il serait donc utile que la responsable du Master premier degré apporte un cadrage à la formation pour éviter les interprétations divergentes selon les options et les directeurs de mémoire. Il convient d'édicter des règles claires pour baliser le travail des étudiants, par exemple sur la possibilité de rédiger un mémoire en commun.

Alain BOUVIER estime qu'il est nécessaire de mener un travail d'explicitation auprès des étudiants. Le cadre est déjà fixé et il importe maintenant de l'expliquer.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD observe que les mémoires à deux ont toujours existé. Toutefois, les étudiants doivent avoir conscience que la rédaction d'un mémoire à deux constitue un exercice beaucoup plus difficile.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD craint également que les étudiants en alternance en M1 et candidats au concours soient soumis à une charge de travail excessive.

Par ailleurs, Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que différents collègues de Livry-Gargan ont rédigé un texte de quatre pages qui fait état d'une grande souffrance chez les formateurs. Cette lettre sera largement diffusée auprès du ministère et des médias.

Colette GUILLOPÉ suggère de signaler au CHSCT le mal-être des formateurs.

Élisabeth BAUTIER estime qu'il convient d'agir prudemment avec les organes de presse pour éviter de prêter le flanc aux critiques habituelles sur le niveau de formation dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Sigolène COUCHOT-SCHIEX s'étonne que le budget recherche diminue de 30 %.

Brigitte MARIN répond que l'objectif consiste à mutualiser la mission recherche de l'ESPÉ avec les universités. Il est prévu que toutes les universités abondent cette ligne budgétaire à hauteur de 5 000 euros. Toutefois, pour l'instant, aucune subvention n'a été reçue. En l'absence de subventions, la mission recherche risque de s'effondrer.

La séance est levée à 16 heures 20. La prochaine séance du Conseil de l'ESPÉ aura lieu le jeudi 15 janvier 2015.